



DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Des jeunes se forment à la culture de la non-violence



Le haut-commissariat à la Justice restaurative va organiser une formation sur la culture de la non-violence au profit des jeunes des départements de Brazzaville, de Pointe-

Noire, de la Sangha et des Plateaux. L'objectif vise à changer les mentalités à travers des actions socio-éducatives. Pour le haut-commissaire Adolphe

Rencontre citoyenne avec les jeunes délinquants de la Sangha et des Plateaux Mbou-Maba, l'important est d'écouter pour trouver des moyens susceptibles d'amener les jeunes à tourner le dos à la violence.

Page 13

IMMIGRATION

Les réfugiés souhaitent leur intégration au Congo



Les réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo ont tenu une assemblée générale extraordinaire, le 30 août, à Brazzaville à l'issue de laquelle ils ont

souhaité leur intégration sociale dans le pays d'accueil. Ces personnes ayant séjourné pendant des années en terre congolaise sont pour la plupart des ressortissants de la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Angola et du Rwanda.

Une vue des réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo

ÉDITORIAL Transformation

Page 2

Page 5

FISCALITÉ

Une campagne de recouvrement des impayés

La Direction générale des Impôts et des Domaines (Dgid) a lancé une opération de collecte des restes à recouvrer d'un montant de 100 milliards de francs CFA auprès des contribuables pour la période de 2017 à 2020. Selon le directeur des vérifications générales et de la recherche à la Dgid, Séraphin Ndion, cette campagne offre aux contribuables des mesures d'incitation exceptionnelles pour s'acquitter de leur dette. « Ceux qui s'engagent à payer la totalité des impôts et taxes dus au cours de cette année bénéficieront d'un abattement de 30% du montant principal et de 80% des pénalités », a-t-il indiqué.



Page 3

Séraphin Ndion (au centre) s'adressant à la presse/Adiac

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE BASKET

Interclub vainqueur en seniors hommes

Le club de Brazzaville a remporté le championnat national de basket en version seniors hommes en s'imposant en finale face aux Blacks Lions de Pointe-Noire (53-38) au gymnase Maxime-Matsima à Makélékélé, dans le premier arrondissement de la capitale. Chez les dames, Brazza basketball a été sacrée championne devant l'Interclub. La troisième place a été occupée par ECB de Brazzaville.

Page 16

ÉDITORIAL

Transformation

Le projet d'élaboration du plan stratégique de la réforme de l'Etat que pilote le ministre délégué à la réforme de l'Etat, Luc Joseph Okio, est une initiative salubre. La notion de réforme de l'Etat désigne les actions de type législatif ou réglementaire qui doivent entraîner une transformation substantielle de l'organisation, du périmètre d'action ou des méthodes de fonctionnement de l'Etat.

Avant de soumettre ce texte à la réunion du gouvernement qui l'a ensuite transmis au Parlement, le ministère a entamé une campagne à travers le pays pour recueillir les avis de la société civile et des acteurs institutionnels. Dans les discours délivrés à chaque occurrence, le ministre exhortait ses interlocuteurs et à travers eux la population congolaise à s'approprier le projet au regard de ses effets positifs.

Moderniser l'Etat signifie répondre aux critiques récurrentes sur l'inefficacité des rouages administratifs et les lenteurs constatées. Il s'agit, à travers ce projet, d'améliorer les performances de l'administration et de chercher à économiser les deniers publics, estimait encore le ministre. Le plan stratégique intègre également les aspects liés à l'accueil des usagers en proposant des procédures souples dans les relations entre l'administration et les administrés parce que la majorité des citoyens connaissent moins ses principes fondamentaux.

Progressivement, les Congolais vont intérioriser ces nouvelles méthodes de travail impulsées par une rigueur administrative. Ainsi, l'Etat gagnerait-il en crédibilité. A terme, les attitudes négatives décriées par les usagers pourront n'être plus qu'un lointain souvenir. C'est un travail de longue haleine !

Les Dépêches de Brazzaville

DROITS DE L'HOMME

Impliquer les communautés dans l'épanouissement des enfants défavorisés

L'Association les Amis des enfants (AAE) a organisé le 27 août à Brazzaville, en partenariat avec Legal Empowerment Fund (LEF), un atelier de concertation avec les chefs de quartiers des arrondissements 4 Moundali, 5 Ouenzé, 6 Talangai et 9 Djiri sur la mise en œuvre du Projet d'appui aux dispositions juridiques de l'épanouissement social des enfants défavorisés (Padjased).



Les participants à l'atelier/DR

Financé par le Fonds des droits humains mondiaux à travers le LEF, ce projet vise à sensibiliser les autorités de base à identifier et recenser les différents cas d'enfants défavorisés dans leurs entités administratives respectives. Le but étant de trouver des voies et moyens pour offrir à cette catégorie sociale de l'aide nécessaire pour son épanouissement, notamment sa réinsertion scolaire. Il s'agissait aussi de créer une synergie entre l'AAE et les responsables locaux afin d'identifier et de recenser des cas d'enfants apatrides en vue de la régularisation de leur situation. Les chefs de quartiers de ces quatre arrondissements de Brazzaville qui ont participé à cet atelier, en présence du directeur de la protection légale de l'enfance, Patrick Landry Bitseké Ondzoli, et des chefs de circonscriptions d'action sociale de Moundali, Ouenzé, Talangai et Djiri, ont suivi trois communications. Il s'agit, entre autres, de l'explication de la notion « Enfant défavorisé » par le président de l'AAE, Ciani Quevai Yoka. Il s'est, en effet, référé à l'article 13 de la loi Potignon (loi n°4-2010 du 14 juin 2010) qui donne un certain nombre de droits à l'enfant. « Tant que ces droits ne sont pas acquis à l'enfant, il est considéré comme défavorisé », a-t-il résumé.

Exposant sur « L'épanouissement social d'un enfant », Josias Tambwe Louhoma a rappelé des dispositions qui devraient être accomplies pour montrer que l'enfant est épanoui. Il s'agit notamment de l'éducation, de la santé, d'un cadre social entouré des soins et d'affections familiales ou de son entourage. Des éléments contenus dans les articles 24 et 27 de la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

L'exposé sur « Le mécanisme communautaire pour l'épanouissement social de l'enfant » a permis à Michel Carel Tsendou de rappeler le rôle que doivent jouer les parents, les ONG, les services techniques sociaux, les leaders d'opinion, les éducateurs. Ces derniers doivent, a-t-il dit, s'impliquer à protéger l'enfant et à travailler en synergie pour venir au secours des orphelins et enfants vulnérables. Pour illustrer ses arguments, il a présenté la bande dessinée conçue par l'AAE intitulée : « Enfant d'avenir » (tome II), où il est question d'un mineur très talentueux au football élevé dans un foyer monoparental et désespéré. Mais, ce dernier a bénéficié d'un appui d'une tierce personne qui n'était pas son parent. De l'autre côté, une adolescente qui a bénéficié d'un hébergement venant d'une autre famille

que la sienne alors que sa situation sociale est médiocre. L'orateur a, à la fin de sa communication, invité toutes les composantes à s'investir et à s'impliquer massivement pour faire épanouir l'enfant égaré. De leur côté, les chefs de quartiers ont soumis aux organisateurs les différents problèmes qui entravent leur travail, à savoir le manque de subventions, l'indifférence des parents et l'insécurité. L'AAE a salué cette bravoure et encouragé le travail que réalisent les autorités de base dans la résolution des conflits dans les quartiers. « Vu qu'il existe des enfants non scolarisés apatrides (pas d'acte de naissance), enfants commerçants, enfants de la rue, maltraités, ces chefs locaux doivent en informer l'AAE. Celle-ci, de son côté, contactera les partenaires et les bailleurs de fonds pour venir apporter de solutions palliatives à ces problèmes qui entravent l'avenir de l'enfant », a conclu le président de l'AAE, Ciani Quevai Yoka. Notons qu'au cours de cette séance de concertation, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et la loi Potignon ainsi que la bande dessinée « Enfant d'avenir » (tome II) ont été distribuées aux participants et aux invités.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Duryl Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-
donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -
Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces
: Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des
services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon
Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE
(INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial
Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet
Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FISCALITÉ

L'État congolais lance une opération de collecte des impayés

L'opération de collecte des restes à recouvrer auprès des contribuables concerne la période allant de 2017 à 2020. Ces droits et taxes impayés représentent environ 100 milliards francs CFA, d'après Séraphin Ndion, le directeur des vérifications générales et de la recherche.

L'opération que vient de lancer l'administration fiscale offre aux contribuables des avantages incitatifs permettant à ceux qui sont redevables vis-à-vis de l'État de se libérer de leur dette. Il s'agit d'un effort fiscal, a soutenu Séraphin Ndion, devant la presse ce 30 août. Par exemple, les contribuables qui s'engagent à payer au cours de l'année 2022 le montant total des impôts et taxes mis à leur charge au titre de la période de 2017-2020 bénéficieront d'un abattement de 30 % du montant principal et de 80 % des pénalités. Par contre, les contribuables qui contestent les obligations de la période 2017-



Séraphin Ndion (au centre) s'adressant à la presse/Adiac

2020 mises à leur charge et s'engagent à payer au cours de l'année 2022 le montant total des droits confirmés après les instructions des réclamations ne bénéficie-

ront que d'un abattement de 10 % du montant principal et de 60 % des pénalités. Une commission est créée dans chaque ressort territorial en vue de traiter

les réclamations et de diligenter les avis des autorités compétentes. L'opération qui a débuté depuis le 18 août devra prendre fin le 31 décembre

2022. « Le contribuable qui aura fait le point par rapport à sa dette va fixer un échéancier auprès des autorités compétentes, notamment les receveurs du Trésor public. Ce qui est intéressant c'est qu'à la fin de la procédure, les avis de mise en recouvrement délivrés vont connaître un dégrèvement ou un abandon d'une partie des droits », a indiqué le directeur des vérifications générales et de la recherche.

Il a ajouté que toutes les requêtes seront examinées dans un bref délai, il suffira de payer les frais de traitement et de respecter son engagement à payer la dette.

Fiacre Kombo

PND 2022-2026

L'axe promotion immobilière au coeur d'un atelier

Les cadres du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat participent, du 30 au 31 août, à Brazzaville à un atelier d'imprégnation et d'appropriation du sixième pilier du Plan national de développement (PND 2022-2026).

L'atelier organisé permettra, entre autres, d'élaborer la stratégie d'atteinte du PND relatif à la promotion immobilière, d'approfondir une réflexion sur les alternatives pour une filière immobilière efficiente, identifier les potentialités nationales dans ladite filière, identifier les goulots d'étranglement vers l'atteinte de l'objectif fixé par le PND, déterminer les besoins à combler pour l'atteinte de cet objectif, élaborer des scénarii à même d'aboutir à la diversification de l'économie par la promotion immobilière, réviser la problématique du logement en zones urbaines au Congo.

Il s'agira, pour les participants à cet atelier, d'une prise en main de l'axe promotion immobilière en vue de leur mobilisation et de leur engagement dans la dynamique conduisant à l'atteinte des objectifs escomptés.

Ouvrant les travaux, Julio Nganongo Ossere, directeur de cabinet du ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat a indiqué que l'organisation de cet atelier visant l'imprégnation et l'appropriation dudit pilier par les cadres et acteurs de la chaîne de valeur de

l'immobilier devra avoir pour finalité de les engager tous dans la dynamique de l'implémentation de trois programmes : la promotion immobilière à usage commercial, la promotion de l'habitat et des logements collectifs et de la gouvernance de la promotion immobilière. « Le logement facteur d'intégration sociale et élément primordial dans l'état de santé des populations demeure une des principales préoccupations des citoyens contraints d'auto-construire faute d'une politique publique de logement pérenne permettant à chacun d'accéder à une propriété décente et à un prix abordable...L'écosystème du logement au Congo connaît de nombreuses faiblesses. Plus de 90% des logements sont construits via l'auto-construction. Le déficit de logement actuel nécessite la construction d'un minimum de 15.000 logements par an, bien au-delà de la production actuelle », a-t-il fait savoir.

Présente à la cérémonie, la représentante de la Banque mondiale (BM) au Congo, Korotoumou Ouattara, a signifié que le loge-



Les participants à l'atelier d'imprégnation/Adiac

ment joue un rôle socio-économique majeur et représente la principale richesse des ménages dans la plupart des pays en développement. Le Congo est l'un des pays les plus urbanisés de la région et même au monde avec presque 70% de la population nationale vivant en ville précisément à Brazzaville et Pointe-Noire. « Il devient dès lors primordial d'avoir un regard particulier pour les besoins de nouveaux logements et d'infrastructures

urbaines. En effet, l'étude de la BM sur le financement de l'immobilier au Congo a révélé que le logement abordable reste inaccessible pour la majorité des ménages et que seuls 21% de la population urbaine pourrait théoriquement avoir les revenus suffisants pour contracter un crédit et accéder à un logement modéré. », a-t-elle expliqué.

Soulignant l'importance de la tenue de cette réflexion autour de

la problématique de l'immobilier au Congo, Korotoumou Ouattara reste convaincue que cette session permettra de garantir l'élaboration d'une stratégie appropriée pour l'atteinte de l'objectif du PND relatif à la promotion de l'immobilier ainsi qu'aux participants de s'approprier pleinement l'axe promotion immobilière en vue de leur permettre de contribuer plus efficacement à relever les défis de la crise du logement.

Gloria Imelda Lossele

DÉPARTEMENT DU POOL

Les bénéficiaires du Pdac expriment leur satisfécit

Les groupements « Avenir sans faim » et « Sueur de son front » exerçant respectivement dans la pisciculture et l'élevage des porcs à Kindamba, dans le département du Pool, ont exprimé leur reconnaissance pour l'appui du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdac) dans le développement de leurs activités, lors d'une visite de terrain d'une équipe de ce projet.

L'accord de financement signé entre la coopérative « Sueur de son front » et le Pdac s'élève à plus de 21 millions FCFA. Cet appui dont la grande partie a déjà été versée a permis à ce groupement d'éleveurs de porcs de construire un bâtiment pour abriter les 161 têtes de porcs que compte actuellement la porcherie. Ce soutien financier leur a également servi pour l'achat de l'aliment de bétail ainsi que d'un moyen de transport de marque « Kavaiki » pour les déplacements. Parmi les difficultés auxquelles fait face le groupement, son président Daily Daba a évoqué, entre autres, l'approvisionnement en aliment de bétail. « A Mindouli, il n'y a pas de dépôt de vente d'aliments de bétail. La plupart du temps, nous



faisons recours à Pointe-Noire. Avec la guerre en Ukraine, le produit est devenu plus coûteux et se fait de plus en plus rare. Il nous arrive de vendre auprès d'autres éleveurs quelques génisses pour compléter de l'argent en vue de nous procurer ces aliments », a-t-il confié.

Egalement bénéficiaire, le groupement « Avenir sans faim » ayant pour principale activité la pisciculture a aussi reçu du Pdac une aide financière à hauteur de 17 millions FCFA. Cette somme leur a permis d'agrandir les activités soit en multipliant le nombre d'étangs, s'approvisionnant en aliment de bétail, construisant et en équipant le laboratoire pour la reproduction des poissons.

Lopelle Mboussa Gassia

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

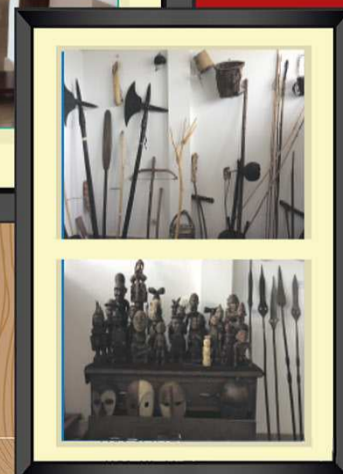
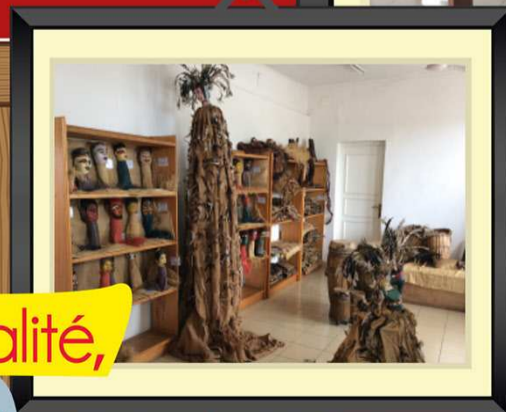
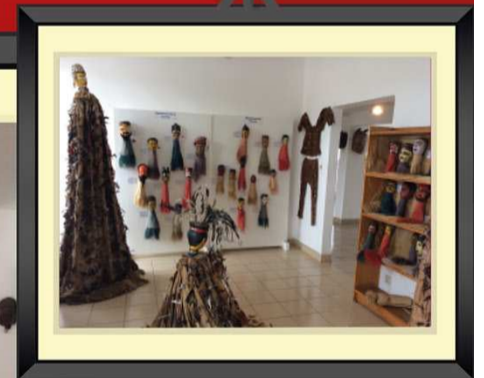
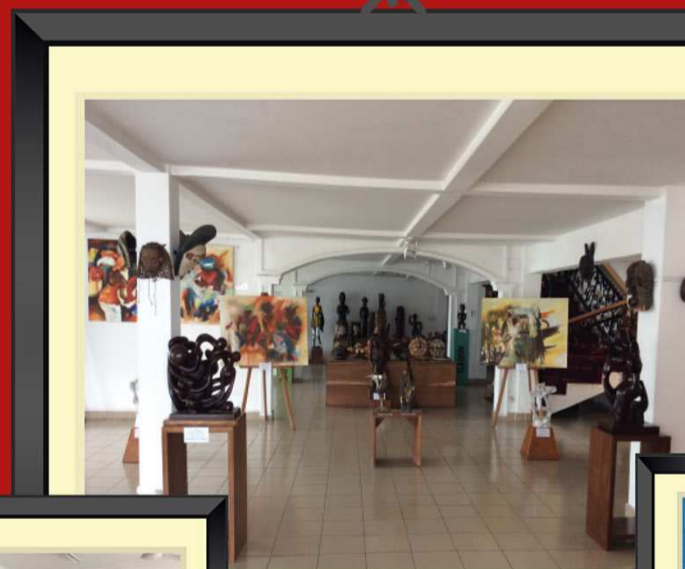
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

IMMIGRATION

Les réfugiés souhaitent leur intégration au Congo

Les réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo ont tenu une assemblée générale extraordinaire, le 30 août, à Brazzaville à l'issue de laquelle ils ont souhaité leur intégration sociale dans le pays d'accueil.

La Convention de 1951 et son protocole de 1967 ainsi que la Convention de 1951 offrent un cadre juridique favorable à l'intégration des réfugiés au Congo, pays d'accueil. Ces personnes ayant séjourné pendant des années en terre congolaise sont pour la plupart des ressortissants de la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Angola et du Rwanda.

Les réfugiés et demandeurs d'asile au Congo ont plaidé pour leur prise en charge effective dans le cadre du projet Lisungi, un système de protection sociale mis en place par le gouvernement du Congo dont les bénéficiaires devraient être uniquement des nationaux mais qui s'étend jusqu'aux réfugiés

depuis plusieurs années.

Selon le président de la communauté nationale de ces réfugiés, Achille Honoré Kobossina, dans le département de la Likouala le projet Lisungi n'a pris en compte qu'une partie des réfugiés.

« *Nombreux souffrent. Réfugiés et demandeurs d'asile n'obtiennent pas régulièrement*

leur leurs aides sociales. Nous avons besoin d'être traités par rapport aux conventions internationales ratifiées par le Congo », a-t-il indiqué.

A propos de Lisungui, l'un des représentants de ce projet a annoncé que dès la perception du sixième financement additionnel qui est en cours, plus

de quatre mille ménages sont éligibles aux Transferts monétaires conditionnés (TMC) et plus de huit mille ménages éligibles aux Transferts activités génératrices de revenus (Agr). Evaluant la situation des partenaires, la communauté nationale des réfugiés et demandeurs d'asile au Congo a déploré la disparition de cer-

tains dossiers d'enregistrement au niveau du Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR), les rejets de titres de réfugiés sans collaborer avec la communauté. En plus, il n'y a pas d'accompagnement du titre de séjour.

Ces réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo reprochent à Terre sans frontières les retards pour la réception des malades, ceci occasionne la mort de certains. Leurs ordonnances ne sont pas exonérées et pas assez de produits pharmaceutiques. Par ailleurs, ils souhaitent que le HCR et le CNAR communiquent les données statistiques de réinstallation des réfugiés.

Fortuné Ibara

« Nombreux souffrent. Réfugiés et demandeurs d'asile n'obtiennent pas régulièrement leurs aides sociales. Nous avons besoin d'être traités par rapport aux conventions internationales ratifiées par le Congo

SEMAINE AFRICAINE DU CLIMAT

L'Afrique en quête de solutions innovantes

La Semaine africaine du climat 2022 vise à exploiter les possibilités d'action en faveur du climat avant la COP 27.

La rencontre de Libreville a réuni, du 29 août au 2 septembre, environ 1500 experts, dirigeants et représentants de la société civile à ce rendez-vous clé. Les participants ont pour mission de discuter des menaces et opportunités liées au changement climatique. Cette impulsion politique de haut niveau en faveur de la collaboration sur le climat intervient quelques mois seulement avant que l'Afrique n'accueille la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, la COP27 à Charm el-Cheikh, en Égypte, en novembre prochain.

« *Dans moins de trois mois, la conférence des Nations unies sur les changements climatiques se tiendra à Charm el-Cheikh, en Égypte. La COP 27 est décrite comme la COP de l'Afrique et façonnera considérablement notre avenir. La Semaine africaine du climat, qui est l'un des derniers grands événements climatiques avant la COP 27, peut nous rassembler et nous permettre d'avancer sur la route de la COP 27 avec un objectif commun et la volonté de construire un avenir meilleur. Je vous invite à saisir cette opportunité pour travailler sur des solutions innovantes, concrètes et durables et donner aux nations africaines les moyens de lutter avec succès contre les change-*

ments climatiques », a déclaré le président gabonais, Ali Bongo Ondimba, à l'ouverture de la Semaine africaine du climat.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le chef de l'Etat gabonais a été rejoint par les ministres de 42 pays de toute l'Afrique et des responsables d'agences onusiennes et multilatérales clés. ACW 2022 marque une étape importante vers la Conférence des Nations unies sur le changement climatique COP27.

« *Les pays africains sont régulièrement frappés par des cyclones meurtriers. La montée du niveau de la mer menace des mégalo-poles* », a rappelé le président gabonais à la rencontre de Libreville.

Son ministre des Eaux et Forêts, Lee White, a été plus alarmant. « *En Afrique, le changement climatique est une question de vie et de mort. Et si l'on n'arrive pas à freiner ce problème, dans 30 à 40 ans, le continent sera complètement déstabilisé.* »

À Libreville, il ne s'agit pas de négocier un accord. Les 1500 participants ont la mission de proposer des actions ou des solutions aux dégâts provoqués par le changement climatique. Pour sa part, la société civile fait pression afin que l'Afrique exige du G20 la concrétisation de ses promesses.

Aucun pays n'est à l'abri

Pour Tanguy Gahouma, président du groupe des négociateurs africains, lors de la COP 26 à Glasgow, « *les 100 millions de dollars par an qui étaient promis ne sont plus d'actualité parce qu'ils ne correspondent plus aux objectifs actuels. Ils ont été promis à Copenhague [COP15 en 2009, NDLR] et aujourd'hui, nous devons passer à de nouveaux objectifs en cohésion avec les réalités du terrain.* »

Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'Afrique n'est responsable que d'environ 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à l'énergie, et de 7% des émissions totales. L'exploitation du vaste potentiel de l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et géothermique, ainsi que de l'énorme potentiel d'hydrogène vert récemment découvert, peut changer la donne et sortir des millions d'Africains de la pauvreté énergétique.

Le secrétaire exécutif par intérim d'ONU climat, Ibrahim Thiaw, a souligné l'importance pour l'Afrique de s'engager dans l'espace des solutions au changement climatique. « *Aucun pays, riche ou pauvre, n'est à l'abri de la sécheresse, des inondations, des incendies de forêt, de la perte de terres, de la dégradation de la biodiversité ou de la pollution. L'Afrique a longtemps été dépeinte comme une région à problèmes. Et il est impos-*

sible de nier que l'Afrique est confrontée à d'énormes défis climatiques. Toutefois, il est grand temps que les contributions majeures de l'Afrique aux défis mondiaux soient également reconnues. Cette Semaine du climat porte sur le pouvoir des partenariats. Aucun pays, riche ou pauvre, ne peut résoudre seul le problème des changements climatiques. Nous devons exploiter le potentiel qui existe lorsque les bonnes personnes sont réunies dans une même pièce. ». Ibrahim Thiaw a également attiré l'attention sur l'énorme contribution potentielle de la restauration des écosystèmes en Afrique dans la lutte contre la crise climatique. Compte tenu de la grande masse terrestre et des centaines de millions d'hectares de terres qui peuvent être restaurées pour la production alimentaire et la conservation de l'eau, la restauration des écosystèmes peut apporter des solutions multiples à diverses crises, notamment la sécheresse, la pauvreté, la perte de terres et de biodiversité.

Le ministre égyptien des Affaires étrangères et président désigné de la COP27, Sameh Shoukry, a, quant à lui, déclaré : « *La Semaine africaine du climat attire l'attention du monde entier sur l'impact des changements climatiques sur le continent. Alors que nous nous préparons à la COP 27, cette semaine est l'occasion d'articuler les priorités de*

l'Afrique en matière de réduction des émissions, de mise en place d'une adaptation transformatrice, d'accès à des financements appropriés et de traitement des pertes et dommages. La responsabilité disproportionnée qui pèse sur l'Afrique, qui contribue à moins de 4% des émissions mondiales mais doit faire face à de graves conséquences sur la vie et les moyens de subsistance de ses habitants, ne peut être décrite autrement que comme une injustice climatique. Nous avons besoin d'actions audacieuses et collectives fondées sur le principe d'équité. La présidence égyptienne de la COP 27 s'engage à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. ».

La feuille de route issue de Libreville sera la position commune de l'Afrique à la COP 27 en novembre prochain en Égypte.

La Semaine africaine du climat est accueillie par le gouvernement du Gabon et organisée par l'ONU Climat en collaboration avec les partenaires mondiaux que sont le Programme des Nations unies pour le développement, le Programme des Nations unies pour l'environnement et le Groupe de la Banque mondiale. Les partenaires de la région comprennent l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et ONU Gabon.

Josiane Mambou Loukoulou



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Groupe Ecobank lance l'édition 2022 de son Fintech Challenge avec 50 000 USD de prix en espèces à gagner

- Le Fintech Challenge offre aux jeunes entreprises et aux entreprises matures la possibilité de s'associer à Ecobank dans 33 pays africains
- Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 16 septembre

Lomé, Togo, le 25 août 2022 – Le groupe bancaire panafricain, Ecobank, a lancé la cinquième édition du Ecobank Fintech Challenge et invite les entrepreneurs du secteur de la fintech en Afrique à participer au concours.

Les fintechs qui sont en adéquation avec les objectifs stratégiques de la Banque peuvent remporter un prix de 50 000 USD en espèces pour le premier lauréat et ont la possibilité de s'associer et de déployer leurs solutions sur les 33 marchés africains de Ecobank.

Pour participer au Fintech Challenge, les entreprises et les développeurs du secteur de la fintech originaires de l'un des 54 pays d'Afrique, ainsi que les fintechs internationales axées sur l'Afrique, doivent se rendre sur le site: <https://Ecobankfintechchallenge.com>. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 16 septembre 2022.

À l'issue de la finale et de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu en octobre 2022, cinq finalistes intégreront le programme Ecobank Fintech Fellowship.

Par ailleurs, tous les Fellows pourront explorer les possibilités suivantes avec la Banque et ses partenaires :

- Lancement de produits à l'échelle internationale : une occasion de collaborer davantage avec Ecobank et, éventuellement, de lancer des produits dans tout ou partie du réseau du réseau panafricain de Ecobank, composé de 33 pays.
- Partenariats avec des prestataires de services : Ecobank pourra sélectionner des fintechs comme partenaires de services panafricains au sein du réseau de la Banque.
- Accès à la Sandbox bancaire panafricaine de Ecobank : les Fellows auront accès aux API de Ecobank pour tester et améliorer leurs produits destinés au marché panafricain.
- Accès prioritaire aux partenaires de capital-risque de Ecobank pour la recherche de financement.

Ade Ayeyemi, directeur général du Groupe Ecobank, a souligné : « Ecobank est convaincu que, pour transformer les services financiers en Afrique, les banques panafricaines comme Ecobank doivent soutenir et collaborer en permanence avec des fintechs et des startups innovantes. Nous invitons les meilleures fintechs d'Afrique à travailler avec nous en participant au Fintech Challenge 2022 ».

Dr. Tomisin Fashina, directeur des Opérations et de la Technologie du Groupe Ecobank, a précisé : « L'originalité du concours réside dans le fait qu'il s'adresse aussi bien aux jeunes entreprises qu'aux entreprises plus matures et qu'il propose à ces dernières différents types de partenariats au sein de Ecobank, en fonction de leur stade de développement ».

Conçu en partenariat avec le cabinet de conseil international Konfidants, le Ecobank Fintech Challenge est porté par plusieurs partenaires en Afrique et dans le monde. À ce jour, 46 Fellows ont été admis dans le programme Ecobank Fintech Fellowship depuis son lancement en 2017.

Pour plus d'informations sur le concours, les avantages, et les modalités de candidature, rendez-vous sur <https://Ecobank-fintechchallenge.com>.

- FIN -

Notes pour les rédacteurs

Contact médias

Christiane Bossom
Responsable de la Communication du Groupe
Courriel : groupecorporatecomms@ecobank.com
Tél : +228 22 21 03 03

À propos de Ecobank Transnational Incorporated ('ETI' ou 'Le Groupe')

Ecobank Transnational Incorporated ('ETI') est la société mère du Groupe Ecobank, le premier groupe bancaire panafricain indépendant. Le Groupe Ecobank emploie environ 13 000 personnes au service de plus de 32 millions de clients dans les secteurs de la banque des particuliers, la banque commerciale et la banque de grande clientèle dans 33 pays africains. Le Groupe possède un agrément bancaire en France et dispose de bureaux de représentation à Addis Abeba en Éthiopie, à Johannesburg en Afrique du Sud, à Beijing en Chine, à Londres au Royaume-Uni et à Dubaï aux Émirats Arabes Unis. Le Groupe offre une gamme complète de produits, services et solutions bancaires – y compris numériques – notamment les comptes bancaires et de dépôt, les prêts, la gestion de trésorerie, le conseil, les opérations de trading, la négociation des valeurs et la gestion de patrimoine. ETI est cotée en bourse sur plusieurs marchés boursiers, à savoir le Nigerian Stock Exchange à Lagos, le Ghana Stock Exchange à Accra et la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières à Abidjan. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.ecobank.com

FORESTERIE

L'illégalité et ses implications en matière de sécurité

Souvent facilitée par des collusions administratives, l'exploitation forestière illégale est une caractéristique de la criminalité transnationale, avec des répercussions sur la sécurité et l'environnement des pays concernés.

Chaque année, les pays africains perdent 17 milliards de dollars. La cause, l'exploitation illégale des forêts, dont la valeur économique est entre 30 et 150 milliards de dollars. On estime à 9 milliards de dollars, le bénéfice net du seul commerce illégal du charbon de bois en Afrique, « à comparer aux 2,65 milliards de dollars d'héroïne et de cocaïne vendus dans la rue dans la région ». Par exemple, la part de l'Afrique dans les exploitations de bois de rose vers la Chine est passée de 40% en 2008 à 90% en 2018, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), préoccupée par l'exploitation forestière illégale et ses effets amplificateurs sur le changement climatique, ce qui aggrave la déforestation et réduit la biodiversité. Un phénomène particulièrement visible dans le bassin du Congo et les tourbières, qui constituent l'un des plus grands puits de carbone au monde. Le trafic de bois alimente également les menaces à la sécurité provenant des groupes criminels organisés et des organisations extrémistes violentes. C'est le cas en Tanzanie et en République démocratique du Congo, avec l'Ahlu-Sunnah Wa-Jama et au Mozambique, où les réseaux de trafiquants gagnaient environ deux millions de dollars par mois, grâce à l'exploitation forestière illégale en 2019.

L'exploitation forestière illégale, accélérateur de corruption

L'exploitation forestière illégale accélère également la corruption, d'après l'Onudc. Au Congo, la législation nationale limite l'exportation de certains bois durs rares à seulement 15 % de la production annuelle d'une société d'explo-

tation forestière. Et la collusion entre les acteurs politiques et commerciaux a conduit à ce que cette règle soit souvent bafouée, privant les citoyens congolais des bénéfices de leur richesse en ressources naturelles, alors la dégradation de la forêt prive les communautés locales d'une source durable pour leurs moyens de subsistance économiques. Pour l'Onudc, l'exploitation forestière illégale fait partie d'un cercle vicieux de gouvernance opaque, d'exploitation et d'insécurité qui privilégie la recherche du profit par certains fonctionnaires et acteurs étrangers. Des schémas qui réduisent la légitimité du gouvernement dans son ensemble, ce qui contribue à l'instabilité et à la violence.

Dynamique de l'exploitation forestière illégale

L'exploitation forestière illégale est la plus répandue dans les forêts tropicales d'Afrique. La région a connu une augmentation de la demande de bois durs rares par des acteurs étrangers. Le principal moteur est le marché chinois du teck, du séquoia et de l'acajou. Le commerce de bois dur de haute qualité entre la Chine et les pays d'Afrique de l'ouest a connu une explosion entre 1995 et 2010. Après l'épuisement du marché, la demande s'est étendue à l'Afrique centrale et orientale. Certains pays, - comme le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Congo sont devenus de grands exportateurs. Actuellement, l'Ouganda est désigné comme la plaque tournante pour environ 80 % du bois illégal en provenance de la République démocratique du Congo (RDC) transitant par l'Afrique de l'est. Sont cités parmi les acteurs im-



Cameroun : Le MINFOF suspend 20 unités de transformation du bois pour complicité d'exploitation forestière illégale - ATIBT

pliqués à l'exploitation forestière illégale en Afrique, considérés comme acteurs de crime organisé répertoriés dans l'index du crime organisé de l'INACT : les réseaux criminels, les acteurs intégrés à l'État, les acteurs étrangers et les « groupes de style mafieux » avec des identités organisationnelles bien connues et un contrôle coercitif sur le territoire.

A cela s'ajoute la porosité des frontières qui aide « les trafiquants à blanchir le bois illégal à travers les frontières où ils déclarent faussement l'espèce d'arbre pour le faire passer pour légal ». Les élites politiques sont de connivence avec des acteurs étrangers, favorisant l'exploitation forestière illégale et utilisant le système financier international pour transférer les profits réalisés hors de leur pays vers des comptes bancaires privés. Le pu-

blic est ainsi privé d'un montant estimé à 88 milliards de dollars de flux financiers illicites qui quittent le continent africain chaque année, explique le rapport.

L'inefficacité des moratoires et les réponses régionales

De nombreux dirigeants africains ont officiellement reconnu les problèmes posés par le trafic de bois, et une certaine inefficacité des moratoires actuels, parfois renforçant la criminalité ou facilement contournés lorsque les systèmes de sécurité et de justice de l'État ne fonctionnent pas de manière transparente et responsable. Au-delà des moratoires, plusieurs approches innovantes de surveillance de l'exploitation forestière et des délits forestiers ont été expérimentées, notamment l'utilisation de satellites ou de marqueurs génétiques pour

identifier la coupe, la récolte et le transport de diverses espèces d'arbres protégés. Quant aux réponses régionales, elles favorisent la coopération internationale rendent plus prohibitives les actions des acteurs étatiques impliqués dans le commerce du bois. Ce fut le cas en 2008, la Commission des forêts d'Afrique centrale avait établi un accord sous-régional impliquant les ministères de l'environnement et des forêts de huit pays pour faciliter la coordination de l'application de la loi sur la production et le commerce du bois. Cet accord souligne l'importance de la coordination transfrontalière et interinstitutionnelle entre les responsables de la sécurité, de la justice et des forêts. Des pratiques de gestion forestière harmonisées qui semblent particulièrement prometteuses en Afrique australe et centrale.

Noël Ndong

CENTRAFRIQUE

Le projet de cryptomonnaie « Sango Coin » rejeté

La Cour constitutionnelle centrafricaine a rejeté, le 29 août, certaines dispositions du projet « Sango Coin » lancé en juillet dernier par le chef de l'État, Faustin Archange Touadéra, pour booster une modernisation des infrastructures du pays.

Dans sa décision, la Cour constitutionnelle a jugé « anti-constitutionnelle la vente de la nationalité centrafricaine et certaines ressources du pays à travers le projet Sango coin ».

« La vente de la nationalité centrafricaine est inconstitutionnelle et est annulée », a indiqué la Cour, en s'appuyant sur l'article 80 de la Constitution centrafricaine.

Rappelons que c'est en début août courant, sur initiative des membres du Groupe d'actions des organisations de la société civile pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016,

qu'une requête avait été déposée devant la Cour constitutionnelle visant à juger illégale la braderie mondiale de la nationalité centrafricaine, les terres et les ressources naturelles de la RCA, organisée à travers la politique nationale de la cryptomonnaie.

Suite à cette requête, la Cour a jugé « qu'il y a lieu en conséquence de déclarer inconstitutionnelle la vente de terrains et des richesses naturelles, telles que prévues par le document officiel Sango Genesis Paper et sur le site Sango.org, et d'annuler les dispositions y relatives ».

La Cour a aussi jugé que la création et la mise en vente d'une e-Résidence publiée par le document officiel « Sango Genesis Paper » et sur le site « Sango.org » « est inconstitutionnelle et est annulée en application de l'article 80 de la Constitution ».

La Cour constitutionnelle a également rappelé que ses décisions « ne sont susceptibles d'aucun recours » et qu'elles « s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles et à toute personne physique ou morale ».

A noter que, c'est le 3 juillet dernier que les autorités de la

République centrafricaine ont dévoilé un nouveau projet de cryptographie, baptisé « Sango Coin ».

« J'ai toujours voulu laisser quelque chose de précieux en héritage aux générations futures. Ma vision est d'éduquer les jeunes, afin qu'ils adoptent les nouvelles technologies, ainsi que les cryptomonnaies », avait déclaré le président Touadéra lors de la cérémonie inaugurale.

Les créateurs de Sango coin avaient affirmé que les caractéristiques du projet incluent un programme de résidence et de citoyenneté en ligne.

« Les investisseurs étrangers du Sango Coin pourront acheter la citoyenneté centrafricaine pour 60.000 dollars en cryptomonnaies à condition de détenir des Sango-coins équivalents pendant au moins cinq ans. Ces derniers pourront aussi acheter la « e-résidence » pour 6.000 dollars en Sango Coin détenus pendant au moins trois ans. Ils pourront enfin acheter un terrain de 250 mètres carrés pour 10.000 dollars en Sango Coin détenus pendant dix ans », avaient déclaré les créateurs du Sango coin.

Yvette Reine Nzaba

ETHIOPIE

La communauté internationale s'inquiète d'une reprise à grande échelle de la guerre

Depuis que les combats ont repris le 24 août dernier dans le nord du pays, plus précisément dans des zones frontalières de la région du Tigré, entre rebelles tigréens et gouvernement fédéral qui se rejettent la responsabilité d'avoir brisé une trêve observée depuis cinq mois, les deux camps sont encore loin de vouloir baisser les canons. Les protagonistes dans cette crise campent jusqu'à maintenant sur leur position d'en découdre avec la partie adverse par la voie militaire, en dépit des appels aux négociations lancés instamment à travers le monde.

L'armée éthiopienne a annoncé le même jour avoir abattu - à une date non précisée - un avion chargé d'armes destinées aux rebelles tigréens, qui avait « violé l'espace aérien éthiopien en passant par le Soudan », une affirmation qualifiée de « mensonge flagrant » par Getachew Reda, un porte-parole des autorités rebelles du Tigré. Trois jours après, l'aviation éthiopienne a bombardé Mekele, capitale de la région du Tigré, marquant une escalade brutale dans les combats.

Le gouvernement fédéral du Premier ministre Abiy Ahmed n'a pas immédiatement confirmé cette frappe, mais a annoncé dans un communiqué son intention de mener des « actions » au Tigré, appelant la population à se tenir éloignée des cibles militaires. Il a en revanche démenti les accusations des rebelles selon lesquelles l'armée fédérale avait tué des civils, dont des enfants, et assuré que l'armée régulière n'a visé que des « cibles militaires ». Mais sans tarder, une première

confirmation internationale qu'un jardin d'enfants a été touché est venue du Fonds des Nations unies pour l'enfance.

Accusant les rebelles « d'intensifier leurs attaques », le gouvernement a annoncé se retirer de Kobo, ville de 50.000 habitants située à une quinzaine de km du Tigré et à une centaine de km du site touristique de Lalibella. Ce qui a donné la possibilité aux rebelles d'avancer : ils ont dit « être passés à la contre-offensive » et pris plusieurs localités - dont Kobo - situées dans les régions de l'Amhara et de l'Afar et bordant la pointe sud-est du Tigré, autour de laquelle les combats se sont concentrés. Ces affrontements marquent une escalade redoutée par la communauté internationale qui s'inquiète d'une reprise du conflit à grande échelle et de voir annihilés les maigres espoirs de négociations de paix entrevus depuis juin, mais jamais concrétisés.

De nombreux appels à la cessation des hostilités

Les combats actuels sont les premiers d'ampleur signalés depuis une trêve conclue fin mars et jusqu'ici largement respectée, qui avait notamment permis une reprise progressive de l'aide humanitaire vers la région du Tigré, plongée dans des conditions proches de la famine. Face aux derniers développements de la situation, des observateurs déplorent l'envoie de l'espoir de dialogue. Les combats actuels doivent cesser avant qu'ils « ne dégénèrent vers un retour à une guerre à part entière », a souhaité William Davison, analyste au centre de réflexion International Crisis Group. « Cette violation grave de la trêve est notamment un avertissement fracassant » à la communauté internationale pour qu'elle fasse en sorte que des négociations de paix « se tiennent réellement », a-t-il estimé.

Alors que les combats se poursuivent sur le terrain, les réactions fusent de partout - de nombreux pays et organisations internationales, Union africaine

(UA), ONU, France, Etats-Unis et Union européenne en tête, ont appelé à une cessation des hostilités et à une résolution pacifique du conflit. Avant la reprise du conflit, notamment durant les cinq mois de trêve, la communauté internationale s'est employée à convaincre les belligérants de discuter. L'organisation panafricaine a multiplié les contacts via son envoyé spécial, l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo. Des émissaires américain, européen et onusien se sont également rendus à Mekele, capitale du Tigré, début août.

Si le gouvernement comme les rebelles du TPLF, - parti qui dirigea l'Ethiopie durant près de trois décennies jusqu'en 2018 - se sont toujours dits prêts à des négociations pour mettre fin au conflit, plusieurs divergences persistent. Addis-Abeba veut que les discussions soient parrainées par l'UA et commencent « sans condition préalable ». Les rebelles refusent une médiation assurée par Olusegun Obasanjo, dont

ils mettent en cause l'impartialité, et exigent avant toute discussion le rétablissement des services essentiels (électricité, télécommunications, banque, carburant...) au Tigré.

Le conflit en Ethiopie a éclaté en novembre 2020 quand le Premier ministre, Abiy Ahmed, a envoyé les forces gouvernementales au Tigré pour en déloger l'exécutif de la région, l'accusant d'avoir attaqué des bases militaires sur place après avoir contesté durant des mois l'autorité du gouvernement fédéral. Après avoir initialement battu en retraite, les rebelles ont reconquis lors d'une contre-offensive mi-2021 l'essentiel du Tigré.

Le bilan de cette guerre meurtrière, marquée par de nombreuses exactions commises par chaque camp, est largement inconnu. Mais elle a déplacé plus de deux millions de personnes et plongé des centaines de milliers d'Ethiopiens dans des conditions proches de la famine, selon l'ONU.

Nestor N'Gampoula



BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX COMMISSION GÉNÉRALE DE PASSATION DES MARCHÉS N°02

Appel d'offres international ouvert n° 104/BEAC/SG-DPMG/AOIO/Bien/2022 pour la fourniture et l'installation, en lots indépendants, d'un système d'extinction automatique à gaz dans divers centres de la BEAC

Dans le cadre de sa politique de gestion de son patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, la mise en œuvre de systèmes d'extinction automatique à gaz dans divers centres. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. Le présent appel d'offres est subdivisé en lots indépendants comme suit :

-lot 1 « Ebebiyin en république de Guinée Equatoriale » ;

-lot 2 « Yaoundé en République du Cameroun »

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré contre le paiement des frais de soumission, à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14ème étage, porte 1412
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
60 40 23 222 (+237); 30 40 23 222 (+237): postes 5452, 5431, 5412, 5402 ou 5403
29 33 23 222 (+237):

@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission, sont autorisées à effectuer la visite du site qui se tiendra le mercredi 07 septembre 2022 à 11 heures pour le lot 1 et le vendredi 09 septembre 2022 à 11 heures pour le lot 2.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 06 octobre 2022 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 06 octobre 2022 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et les plis financiers à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Yaoundé, le 11 août 2022
Le Président de la Commission,

VILLE DE KINSHASA

Guy Loando Mboyo dénonce les accusations portées sur sa personne

La rumeur sur le remplacement du gouverneur Ngobila à la tête de la ville de Kinshasa par le ministre d'Etat à l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, est devenue virale dans les réseaux sociaux. Pour couper court à cette informations mensongère, Me Guy Loando Mboyo vient de réagir à travers une mise au point faite par son directeur de cabinet, Me Patience Bondonga Boluku.

Dans cette réplique, Me Guy Loando apporte un démenti à la rumeur selon laquelle il remplacerait l'actuel gouverneur de la ville province de Kinshasa et renouvelle sa loyauté au chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. Guy Loando Mboyo, peut-on lire sur cette mise point, demeure au service de la République et n'entend en aucun cas, au regard du rôle moteur du ministère dont il a la lourde charge dans la matérialisation du programme du gouvernement, tomber dans la distraction des détracteurs.



Le ministre Guy Loando et le chef de l'Etat, Félix -Antoine Tshisekedi TshilomboDR

C'est dire que le sujet évoqué, poursuit le document, dans le journal "Les nouvelles du soir" paru le dimanche 28 août 2022 est une recette mal préparée, mieux ratée, dès lors que la complicité reste de mise entre les acteurs institutionnels, aussi bien les exécutifs provinciaux à l'instar du gouverneur de la ville de Kinshasa que des membres du gouvernement central, dans la matérialisation de la vision du chef de l'Etat, Félix -Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Blandine Lusimana

OSEZ L'EXCELLENCE !



Intégrez le
Groupe ISM

> **LICENCE - MBA / MASTER**

Français et Anglais



Management



Droit



Ingénierie - Digital



Science Politique



www.groupeism.sn



(+221) 76 224 19 40

PORTRAIT

Nicolas Kazadi marque des points

Le peuple congolais n'a jamais été aussi bien servi depuis l'avènement de Nicolas Kazadi à la tête du Ministère des finances. Cet intellectuel de haut vol, titulaire d'un diplôme de troisième cycle en économie, maîtrise parfaitement les méandres du cadre macroéconomique congolais comme en témoignent ses innombrables interventions salutaires destinées à accroître les recettes publiques.

Son parcours professionnel en dit long sur son potentiel intellectuel dans un pays astreint à la résilience qui a besoin des intelligences pour booster son économie. De la Banque centrale du Congo qui porte encore les stigmates de son savoir-faire jusqu'à son départ en 1995 au Ministère des Finances où il œuvra comme conseiller économique et financier, Nicolas Kazadi a toujours été au cœur des initiatives, ou mieux des stratégies révolutionnaires censées implémenter le mode de gestion pour plus d'efficacité.

Autrefois membre de la Cellule technique pour la réforme monétaire en 1997, il a été d'un apport conséquent dans la synergie mise en place pour concevoir et mettre en œuvre la réforme monétaire du nouveau Congo sous Laurent Désiré Kabila. La Banque africaine de développement ainsi que le Programme des Nations unies pour le développement ont également bénéficié des services de celui qui, à la faveur du changement intervenu au sommet de l'Etat, tient depuis le 12 avril 2021, les rênes du Ministère des finances.



Ambassadeur itinérant du président Félix Tshisekedi avant sa nomination et membre de l'Union pour la démocratie et le progrès social, il est sans nul doute l'un des meilleurs Warriors au sein du gouvernement Sama Lukonde, tant

ses initiatives salvatrices ne se comptent plus. Dès sa prise de fonction, il s'est fixé trois priorités pour l'année 2022 en matière de mobilisation des recettes publiques dont l'accroissement des recettes par les régies financières. Son

implication dans ce créneau a poussé ces structures étatiques à dépasser largement leurs prévisions semestrielles en atteignant 1021 milliards de francs congolais, soit 119% par rapport aux assignations. Grâce à sa perspicacité, le

Fonds monétaire international, qui avait tourné le dos à la RDC à la suite de la gabegie financière, lui a finalement tendu son accolade et s'est engagé à financer pour trois ans le programme économique du gouvernement. Sous Nicolas Kazadi, le pays a obtenu de l'Union européenne un accompagnement financier dans les réformes économiques et financières engagées par l'administration Tshisekedi. Les Etats-Unis ont, par ailleurs, consenti à soutenir la lutte contre la corruption et la Belgique a offert sa collaboration dans le domaine fiscal longtemps en proie au coulage des recettes.

Comme quoi la présence de ce warrior dans l'équipe gouvernementale fait du bien à la République qui réapprend à améliorer la qualité de la dépense et à promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques susceptible de restaurer la confiance entre les Congolais et le leadership national qu'incarne le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. « *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante* », dit-on.

Alain Diasso

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Changement des plaques d'immatriculation des véhicules

Décidée à mettre de l'ordre dans le secteur de son charroi automobile, la Présidence de la République démocratique du Congo (RDC) a sommé les détenteurs des véhicules avec anciennes plaques minéralogiques d'acquiescer des nouvelles dans un délai qui court jusqu'au 10 septembre 2022.

La Présidence demande aux détenteurs des véhicules avec des plaques d'immatriculation PR (Présidence de la République) de ramener ces véhicules, au plus tard le 10 septembre 2022, en vue d'acquiescer de nouvelles plaques minéralogiques de fond rouge, en remplacement de celles de fond bleu. Dans un communiqué daté du 11 août signé par le directeur de cabinet du chef de l'État, Guylain Nyembo, l'instruction a été donnée au service de la logistique de procéder au rappel de l'ensemble des véhicules du charroi automobile présidentiel réparti sur toute l'étendue du territoire national afin de procéder à la pose de nouvelles plaques minéralogiques.

Ce communiqué avertit que passé ce délai, seules les plaques conformes à la nouvelle réglementation seront considérées comme identifiant les véhicules de la PR. Et les contrevenants seront ainsi exposés à la rigueur des forces de l'ordre qui seront mises à contribution pour saisir et ra-

mener au service de la logistique tout véhicule non conforme.

Tous les véhicules automobiles attendus au contrôle technique

Un autre communiqué attribué, cette fois-ci, au ministère provincial chargé de Transports de Kinshasa renseigne que tous les véhicules automobiles roulant dans la capitale congolaise sont attendus au contrôle technique, à l'exception de ceux du président de la République. « (...) Le contrôle technique de tous les véhicules automobiles, donc tous les véhicules circulant dans la ville de Kinshasa, à l'exception des véhicules du chef de l'État. Les autres véhicules de l'Assemblée nationale, de la Justice, du Sénat, de l'Assemblée provinciale, du gouvernement central, des missions diplomatiques et organismes internationaux, des entreprises et des privés passeront à ce contrôle technique », peut-on lire dans ce communiqué. Ce document fait, en outre,

savoir que, lors de cette opération, il sera aussi question de contrôler le paiement des taxes et redevances, de vérifier l'autorisation de transport des passagers et des biens, et de procéder à l'identification des motos et de la plaque d'immatriculation de ces engins roulants.

Et de noter que déjà les centres techniques de contrôle sont prêts pour accueillir ces véhicules. Le ministère provincial avertit que les agents de la police nationale congolaise et ceux de la division urbaine des transports seront déployés sur le terrain afin de faire appliquer cette mesure. Les récalcitrants, note ce communiqué, seront, par ailleurs, soumis à la rigueur de la loi. Selon certaines sources proches de la PR, il s'agit aussi de mettre de l'ordre dans ce secteur précis qui, à un moment, a été géré avec légèreté. Laissant ces plaques de la Présidence sur des véhicules qui n'en ont pas qualité.

Lucien Dianzenza

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Démarrage de l'atelier de revisitation du cadre organique

Placés sur le thème : « Avoir une administration forte et compétitive à travers la réforme du ministère de l'Aménagement du territoire », les travaux de la retraite de revisitation du cadre et structures organiques du Secrétariat général à l'Aménagement du territoire et celui de la Fonction publique se sont ouverts, depuis le 29 août, dans la salle polyvalente de l'hôtel Hirode à Matadi au Kongo central.

La cérémonie d'ouverture de ces travaux a été faite par le conseiller chargé du développement, représentant personnel du gouverneur de province. Dans son mot, le représentant de l'exécutif provincial a appelé les participants à plus d'assiduité durant les travaux. « C'est ici l'occasion pour moi d'appeler tous les participants à cette retraite à travailler dur pendant les quatre jours de ces assises. Cette réforme tant de l'administration publique que celle de l'aménagement du territoire va aider la République démocratique du Congo à s'offrir un document important constituant non seulement un socle mais aussi un guide en cette matière », a-t-il indiqué. Bien avant, le secrétaire général



Une vue des participants DR

à l'Aménagement du territoire, Jean-Pierre Khonde Wa Masinga est revenu sur les raisons de la revisitation du cadre organique de l'aménagement du territoire

notamment celles de contrôler de manière permanente l'espace national, de la recherche des moyens financiers, la conception et l'élaboration des projets de po-

litique et des stratégies en matière d'Aménagement du territoire.

Il a, par ailleurs, plaidé pour le renforcement des capacités des agents et cadres dudit minis-

tère. « Il est donc important à la suite de la revisitation du cadre et structures organiques de renforcer les capacités institutionnelles et du personnel de l'administration de l'aménagement du territoire en vue de la réalisation sans faille des missions spécifiques confiées au ministère de l'Aménagement du territoire par le gouvernement... » Pour sa part, le secrétaire général à la Fonction publique, Émilie Mabiza, a invité les participants à ces travaux de donner le meilleur d'eux-mêmes pour une bonne réforme de ce secteur. Notons que la clôture de cette retraite organisée par le Secrétariat général à l'Aménagement du territoire interviendra le jeudi 1er septembre.

Blandine Lusimana

CONVENTION DE LA HAYE DE 1954

Les acteurs du Comité consultatif national s'imprègnent des directives opérationnelles

Les participants à l'atelier de renforcement des capacités organisé dans la salle Irina Bokova de l'Unesco, du 29 au 31 août, sont sensibilisés et outillés pour un plaidoyer à mener en vue de la ratification par la RDC du second protocole du traité visant la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé.

Dénommée « Atelier de renforcement des capacités des acteurs du CCN pour l'appropriation de la Convention de La Haye de 1954 et ses directives opérationnelles », la rencontre organisée en trois jours poursuit trois objectifs. Le premier énoncé par le coordinateur du Comité consultatif national pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé en RDC (CCN) est de porter les participants, acteurs impliqués à ses activités, à « s'approprier la Convention de 1954 et ses directives opérationnelles ». Ce qui, a soutenu le Pr Ipara Motema, les outillera pour « sensibiliser à traduire en actions » les dites directives. Quitte à les « inciter à mener un plaidoyer auprès des décideurs (gouvernement et Parlement) pour la ratification du 2e protocole » de la convention susmentionnée.

Procédant à l'ouverture de ces travaux initiés par le CCN avec le soutien de l'Unesco, la ministre de la Culture, Arts et Patrimoines, Catherine Kathungu Furaha, a vivement salué leur tenue. Considérant cet atelier pour la preuve que « le gouvernement s'investit pour que la protection du patrimoine culturel congo-

lais devienne une priorité, un secteur porteur d'espoir et d'emplois à l'horizon 2030 ». Ce, a-t-elle dit, « tel qu'exprimée dans la lettre de mission du Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines du 27 avril 2022 traduisant valablement la vision du chef de l'État tenant le patrimoine comme facteur de cohésion nationale ».

Un cadre de référence

Pour le représentant pays de l'Unesco, Isaias Barreto da Rosa, l'Atelier rejoint « une actualité tragique alors que nous sommes les témoins d'une évolution extrêmement préoccupante de la situation dans le Parc national des Virunga ». Il a rappelé à l'occasion les préjudices causés par les conflits armés mettant « de nouveau en mal la protection de ce bien du patrimoine mondial déjà durement éprouvé ». D'avis que n'étant pas forcément « des dommages collatéraux », il a tenu les destructions du patrimoine pour « le résultat d'attaques délibérées pour affaiblir les repères sociaux, semer la terreur et asservir les peuples ». Aussi a-t-il soutenu que « la protection du patrimoine est insépa-



La ministre Catherine Kathungu, Isaias Barreto, le Pr Ipara Motema et les participants à l'Atelier/Adiac

nable de la protection des vies humaines, et doit être intégrée dans les opérations d'urgence ». Dès lors, Isaias Barreto a souligné que la mise en œuvre de cette convention requiert « de protéger ce qui peut être protéger et de rappeler les obligations fondamentales des États et des parties en conflit, en matière de protection du patrimoine culturel » pendant les conflits. Y adjoignant la nécessité de « mobiliser les organisations des douanes et les marchés de l'art, pour endiguer le cancer du pillage de ceux qui cherchent à faire commerce de la mémoire des peuples ». D'où la participation à l'atelier des experts issus du monde universitaire, de la Commission nationale

pour l'Unesco, de la Police nationale congolaise, des Fardc, de l'Interpol, du tourisme et de la Coopération régionale. Acteurs compétents pour œuvrer efficacement dans la lutte contre l'impunité établie de la destruction intentionnelle de monuments historiques. Tenu, pour un crime de guerre au même titre que celle d'hôpitaux ou d'écoles, selon les Statuts de la Cour Pénale Internationale, comme dit par le représentant de l'Unesco. Affirmant que, « c'est aussi le sens du deuxième protocole à la Convention de La Haye, adopté en 1999 qui met en place un système de protection renforcé ».

Le Pr Ipara Motema a ainsi émis l'espoir que l'atelier réponde aux attentes de l'organi-

sation de sorte à « enclencher une nouvelle dynamique en matière de protection du patrimoine culturel en RDC ». Qu'il serve, a-t-il dit, « de cadre de référence utile à une réflexion exigeante sur les inventaires du patrimoine culturel immobilier, socle de nos valeurs historiques et civilisationnelles ». Pour sa part, la ministre Catherine Kathungu Furaha a dit l'importance que revêt l'atelier demeurant dans l'expectative de ses résultats. Ce, dans l'heureuse perspective qu'ils permettront, a-t-elle soutenu, « d'enrichir les instruments normatifs sur la protection des biens culturels en RDC et le projet de loi sur la ratification du Deuxième protocole de 1999 ».

Nioni Masela

EPST

L'année scolaire 2022-2023 déjà menacée

La Synergie des syndicats des enseignants boude la rentrée scolaire prévue pour le 5 septembre 2022, avertit déjà sur le boycott et appelle à un report vers la fin du mois afin de permettre au Parlement de se saisir des revendications des enseignants.

La Synergie des Syndicats des enseignants de la République démocratique du Congo est en voie de boycotter la rentrée scolaire pour l'exercice 2022-2023, prévue pour le lundi 5 septembre. Cette détermination a constitué l'essentiel de la déclaration de ce regroupement faite devant la presse le week-end dernier à l'issue de l'assemblée générale tenue à Kinshasa, à la même date, au cours de laquelle ils ont fait constater la « non-prise en compte de leurs revendications » par le gouvernement congolais.

Le secrétaire général du Syndicat national des enseignants des écoles catholiques et porte-parole de la Synergie,

Jean-Bosco Puna, qui a lu le communiqué final de cette rencontre, a indiqué que le gouvernement n'a pas ouvert un « dialogue social crédible avec le banc syndical » et qu'aucune promesse n'a été tenue de sa part. Pour lui, le gouvernement devrait d'abord répondre aux attentes des enseignants. Et de proposer, pour trouver un modus vivendi, le report de la rentrée scolaire à la date du 26 septembre 2022. Ceci, pour trouver des « solutions idoines aux problèmes des enseignants » et permettre au Parlement de se saisir de leurs revendications et de statuer sur la question. Il est rappelé que le ministère



Des élèves d'une école de Kinshasa DR

de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) et l'Intersyndicale des syndicats des enseignants ont opté pour cette rentrée sco-

laire et apaisée, à la date du 5 septembre. Ceci, après évaluation, début août, à Kisantu dans le Kongo central, des accords signé entre ces deux

partenaires. Le ministre Tony Mwaba continue, quant à lui, à rassurer sur la rentrée scolaire prévue pour 5 septembre.

Lucien Dianzenza

L'EMPIRE DU SILENCE À KINSHASA

Des projections réclamées en cité

Les deux soirées publiques des 26 et 27 août au Centre Wallonie-Bruxelles du documentaire de Thierry Michel ont convaincu la salle de la nécessité de le présenter au commun des Kinois afin de lever le voile sur le contexte réel de la guerre de l'Est dont les contours décrits dans le film indignent résolument.

« Société civile, la seule cause qui vous égossille serait-ce les élections ? », s'est indigné un jeune discutant avec des proches après l'échange avec Thierry Michel. Le réalisateur qui ne s'est pas arrêté au film en menant campagne contre ce mutisme incompréhensible qui couvre telle une ombre malfaisante le malheur de la RDC. Contrairement à la capitale où les initiatives sont soutenues et menées par une institution étrangère, à Bukavu particulièrement, c'est la société civile qui porte à bras-le-corps la campagne Justice pour le Congo dont les projections du 30 et 31 août sont le support. Peut-être parce que directement concernées par le film qui décrit leur triste sort, les sociétés civiles de l'Est se mettent en avant en annonçant avec vivacité les projections. Lamentable et piètre excuse qui ne tient pas la route pour Kinshasa. N'es-tu pas le Congo au même titre que le sont les provinces ? Loin du peuple, le commun des Kinois, qui peut changer la donne et prendre son destin en main, les projections de Gombe autant que les précédentes de Lingwala, au Palais du peuple sont vécues comme une insulte, une injustice. « C'est dans les quartiers que devrait être programmé le documentaire et non ici en ville », a dit au



Thierry Michel échangeant avec l'assistance après la projection de L'Empire du silence au Centre Wallonie-Bruxelles (DR)

Courrier de Kinshasa, Justin, un artiste au bord des larmes. Pour lui, c'est invraisemblable que Kinshasa soit à peine sensible, en tout cas pas assez pour épouser la cause de ses frères, il lui faut voir le film pour réaliser son indifférence coupable face à cette partie tourmentée dont les échos lui viennent à peine audibles. « L'empire du silence maintenu sur les horreurs de la RDC, ses vingt-cinq ans de malheur endurés par les populations victimes de sa partie est ne s'explique pas », s'est indigné un cinéphile à la suite de la projection de la matinée du 26 août. Impensable après avoir vu ce film qui porte bien son nom, aucune autre expression ne saurait mieux traduire cette déroutante réalité autour des atrocités

commises impunément. Déconcertant au point de faire perdre toute contenance aux cinéphiles, sans filtre, le documentaire montre la cruelle vérité des guerres de l'Est. L'Empire du silence a tout pour rallier Kinshasa à la cause défendue par le Dr Mukwege, la terrible terreur à peine chuchotée que vivent ses frères des provinces meurtries dont le quotidien est fait de tueries à répétition. Et dire que cela dure si longtemps et les voix ne s'élèvent pas assez pour le décrier. Ce sont des clameurs d'indignation qui devraient remplir la nation et pas ces faibles discours que ne portent qu'une poignée de Congolais.

Une impasse meurtrière

Passée, oui, elle est passée

journalistes, les professeurs, agents de l'état, les acteurs de la société civile à se mobiliser comme un seul homme pour participer massivement à ces différentes projections. Que toute la population de Bukavu se joigne massivement à ces activités. Nous rappelons que ce film retrace le calvaire des 25 ans de souffrances, d'atrocités, violences et de massacres subis par la population congolaise ».

Oui, il s'agit du Congo tout entier, mais Kinshasa semble ne pas s'identifier à la population congolaise. À entendre son slogan du moment « Congo mbok'elengi ! », cela nous renseigne assez sur sa propension à l'autodérision, la politique de l'autruche maintient dans une impasse meurtrière. Pourtant, elle s'y complait. Justin est d'avis que « voir L'Empire du silence serait utile pour mener le Congo, que dis-je, Kinshasa à réaliser et affronter sa triste réalité et condition, celle de son membre mutilé, l'Est, pour arrêter une hémorragie qui n'a que trop duré ! » En effet, l'histoire nous rapporte que l'impulsion la plus forte, celle qui fait bouger, cause les plus grands bouleversements à l'échelle nationale vient de la capitale.

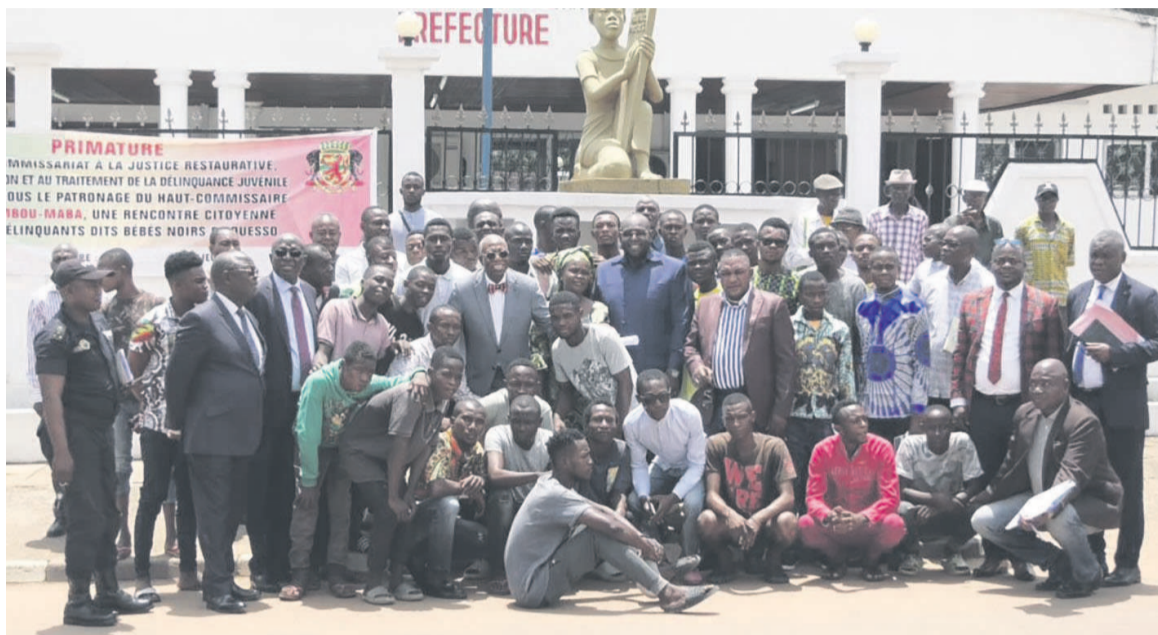
Nioni Masela

JEUNESSE

Une formation sur la culture de la non-violence en préparation

Prélude à la formation qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la délinquance juvénile pour favoriser la réinsertion de la couche sociale touchée par ce fléau, le haut-commissaire à la Justice restaurative, Adolphe Mbou-Maba, a échangé avec les jeunes de la Sangha, des Plateaux, après l'avoir fait avec ceux de Brazzaville et de Pointe-Noire.

La formation sur la culture de la non-violence aura lieu dans un futur proche en faveur de la jeunesse congolaise. Mais avant, le haut-commissaire à la Justice restaurative, au Traitement et à la Prévention de la délinquance juvénile, Adolphe Mbou-Maba, a tenu à rencontrer les délinquants de la Sangha et des Plateaux pour les écouter et les conscientiser. « Pour changer les mentalités de ces jeunes à travers des actions socio-éducatives, il faut les écouter puis définir les moyens d'actions pour les amener à la culture de la non-violence », a-t-il déclaré lors de l'échange avec les jeunes de Ouessou, il y a quelques jours. Adolphe Mbou-Maba a fait le même exercice à Gamboma dans le département des Plateaux. En janvier et en février derniers, il l'a effectué à Brazzaville et à Pointe-Noire. Le maire de Ouessou, Arnel Sidobe, a reconnu que le comportement de certains jeunes devient une préoccupation majeure. « Il est impérieux d'agir », a-t-il



Rencontre citoyenne avec les jeunes délinquants de la Sangha et des Plateaux/Adiac

déclaré, saluant l'initiative du haut-commissariat à la Justice restaurative, au Traitement et à la Prévention de la délinquance juvénile.

Partout, les jeunes délinquants ont posé quasiment les mêmes problèmes à l'occasion de ces

rencontres citoyennes. « Nous voulons du travail. Nous sommes prêts à nous convertir si notre situation est améliorée », disent-ils. Ces jeunes justifient leurs actes déviants par la misère, le chômage, l'oisiveté... Pourtant certains d'entre eux

sont mineurs et font preuve de délinquance en milieu scolaire, entre autres.

Conscient de ce qu'il n'y a pas d'avenir prospère dans une politique ambitieuse d'encadrement de la jeunesse, le gouvernement continue de jouer sa partition en

la matière, selon le haut-commissaire à la Justice restaurative, au Traitement et à la Prévention de la délinquance juvénile. « La lutte contre la délinquance juvénile est une affaire de tous : pouvoirs publics, familles, société civile, l'Eglise... », a rappelé Adolphe Mbou Maba lors des réunions techniques avec les autorités locales, les représentants des confessions religieuses, les chefs de quartiers des départements visités dans le cadre de la préparation de la formation sur la culture de la non-violence.

Les informations recueillies à travers les échanges avec les délinquants et les autorités locales dans différents départements permettront non seulement d'orienter le contenu de la formation sur la culture de la non-violence qui est en préparation, mais aussi et surtout d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et de traitement de la délinquance juvénile dans le pays.

Rominique Makaya

RENCONTRE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN

La 15^e édition annonce ses couleurs

En marge de la 15^e édition de la Rencontre internationale d'art contemporain dénommée « Rencontre Gnamaya de Bobo Dioulasso », un appel à candidatures est lancé à l'endroit des artistes internationaux en art visuel. La date limite de candidatures est fixée au 30 septembre.

Plus que quelques mois avant que ne se tienne, du 23 au 27 janvier 2023, la 15^e édition de la rencontre de Gnamaya de Bobo Dioulasso. Organisé sous la direction d'Issouf Diero, l'événement se veut une sorte de résidence de création de cinq jours à l'Institut français de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, entre les artistes plasticiens travaillant essentiellement à partir des matériaux de récupération. « L'objectif est de créer des œuvres individuelles et collectives, proposer des idées communes et réfléchir ensemble sur des techniques de récupération à travers l'art. La rencontre Gnamaya

offre aux artistes de différents pays un espace d'échange permettant de partager les visions, afin d'imaginer, renouveler, créer et innover », précise Issouf Diero.

Cette année, le thème retenu est « Envie et instant-vie ». Une ligne directrice qui invite donc les artistes intéressés à prendre part à l'événement, à réfléchir déjà sur les moyens inédits de redonner une vie aux matériaux de récupération, en offrant un autre regard sur l'avenir de l'environnement et en permettant de voyager par l'esprit dans le présent et au cœur de l'instant.

Comme le pense l'artiste plasti-

cienne-visuelle et critique d'art tunisienne, Ikram Ben Brahim, « cette rencontre ouvre la voie au changement et au renouvellement en une sorte de remise en question de la nécessité même de voir et revoir la vie autrement et différemment. Cette nouvelle vie nous invite également à couler dans le flot de l'instant, en sentant le parfum de l'africanité. Avoir l'envie de changement, c'est créer un futur maintenant en donnant à ces matériaux existants une parole plus fondamentale, plus vraie qui transmet des messages sociaux ».

Les candidatures à la 15^e édition de la Rencontre Gnamaya de Bobo Dioulasso se font actuellement en ligne et elles se destinent aux artistes nationaux et internationaux en arts visuels, à savoir la peinture, la sculpture, performance, photographie, vidéo, l'installation, illustration, les techniques mixtes ou toute forme d'expression artistique apparentée à ce domaine. À l'issue de cet appel à candidatures, comme le stipule le comité d'organisation, les artistes sélectionnés initieront des expositions et interventions urbaines dans la ville burkinabè.

Merveille Atipo

LITTÉRATURE

Emmanuel Ebolo-Iyendza signe « La promesse »

Paru en juillet 2022 aux éditions L'Harmattan, l'ouvrage « La promesse » relate dans ses 148 pages l'histoire d'Inongo, le fils unique de Koussou et de Bouenza, qui quitte son village sans y retourner. Syra Elengui, sa jeune sœur, décide d'aller à sa recherche, et promet à sa mère de le ramener au village.

À l'âge de dix-sept ans, le jeune garçon Inongo tellement qu'il est beau et élégant toutes les filles et jeunes femmes mariées du village veulent de lui. D'autres prétendantes, par contre, partent voir les féticheurs pour qu'elles soient les préférées de ce dernier. Harcelé, dérangé par elles, le jeune garçon ne supportant pas cette oppression décide d'aller vivre très loin du village afin de se libérer de cette situation devenue insupportable. Sa mère lui dit de ne pas s'évader. Malheureusement, Inongo précipite son voyage.

Avant qu'il ne parte à l'étranger, le jeune Inongo enceinte cinq filles de son village et celles du village voisin sans que sa mère ne le sache. Il part à l'étranger à vingt ans, laissant une lourde responsabilité à ses parents. Quelques années plus tard, son père meurt sans le voir. Devenue de plus en plus malheureuse, humiliée et abandonnée, sa mère n'a aucune nouvelle de lui. Vit-il où était-il mort ?

Entretiens, Syra Elengui veut savoir la vérité en demandant à sa

mère de lui expliquer l'histoire du chemin sans retour de son frère et les raisons de son voyage. « Il y a déjà quarante années que je n'ai plus aucune nouvelle de lui. Ton père est mort sans le voir, je n'ai aucun espoir de le revoir un jour », a-t-elle répondu à sa fille. Pour redonner la force et le goût de vivre à sa mère, Syra Elengui promet de ramener son frère auprès d'elle « Je ferai de mon mieux pour que tu revoies ton fils bien-aimé. J'irai sur ces traces à sa recherche, je te le ramènerai, c'est une promesse, une grande promesse », a-t-elle certifié.

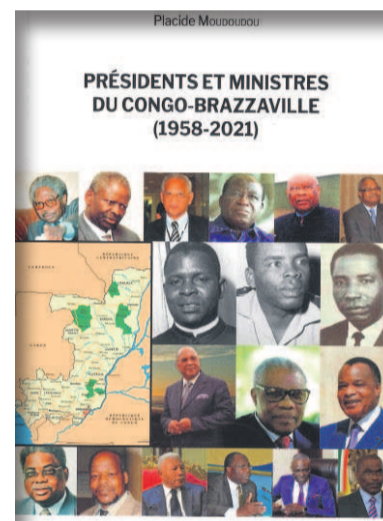
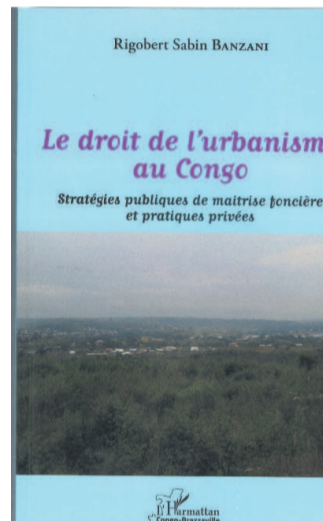
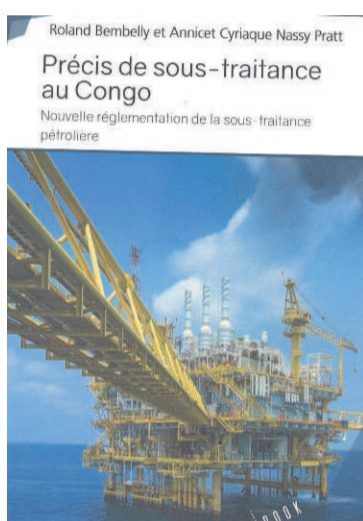
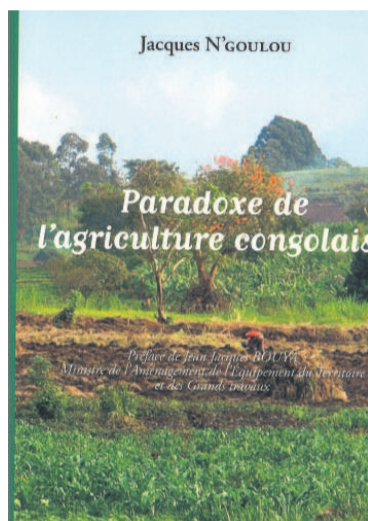
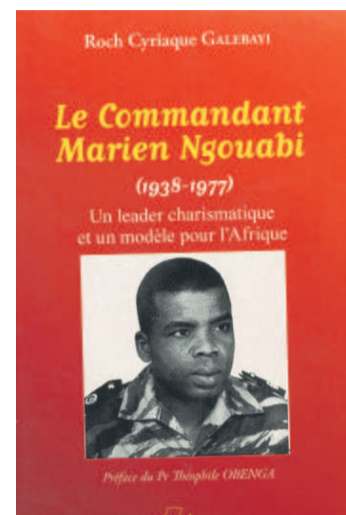
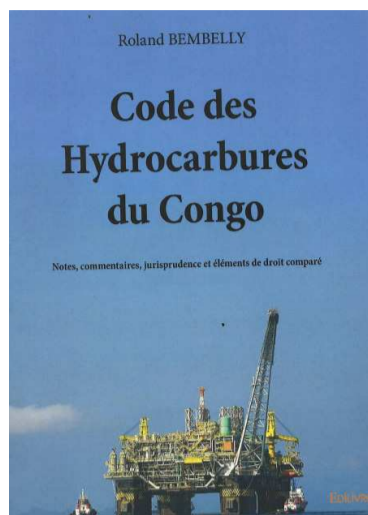
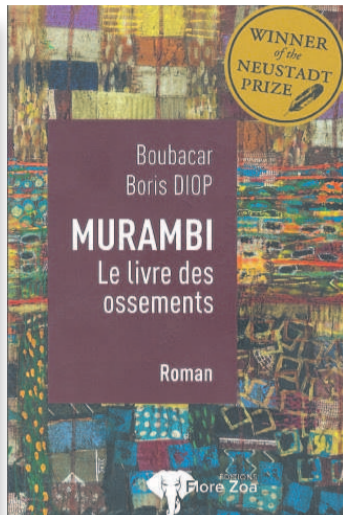
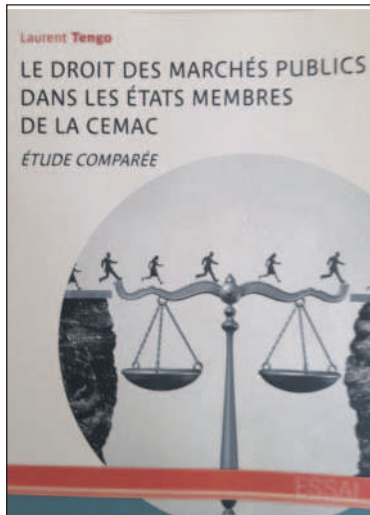
Emmanuel Ebolo-Iyendza est Congolais, diplômé d'économie, des sciences de gestion et des sciences et techniques de la communication. Il est auteur de nombreuses publications. Le roman « La promesse » est disponible en versions numérique et papier. Actuellement, il est consul général de la République du Congo à Guangzhou, en République populaire de Chine.

Rosalie Bindika





EN VENTE



COMMUNIQUÉ

A la requête aux fins de déclaration de présomption d'absence formulée le 29 septembre 2021 par monsieur Mbemba Paul, frère de monsieur Passi Daniel, le procureur de la République près le tribunal d'instance de Makélékélé et Bacongo demande à toute personne disposant d'information susceptible de renseigner sur le sort du nommé Passi Daniel, présumé absent depuis l'année 2019, de se rapprocher de son parquet afin d'être entendue à ce sujet. L'enquête ouverte à cet effet à compter de ce jour s'étendra sur une durée de 10 jours. Le présent communiqué conforme aux dispositions des articles 108, 109 et 110 du code de la famille sera publié partout où besoin sera.

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Kiala Mbemba Archel Clarence, né le 1^{er} janvier 1988 à Brazzaville, fils de Mbemba André et de Demahis Ballou Koumou Victoire. L'intéressé s'appellera désormais Clarence Archel né le 1^{er} janvier 1988 à Brazzaville. Que toute personne qui a intérêt peut faire opposition dans un délai de trois mois.

On m'appelle Kondzi Ikobo Theresia
Je désire être appelée désormais Kondzi Mouassokassa Theresia Jermela.
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

NÉCROLOGIE



La famille, les enfants Ndiki et Stanislas Okassou ont le regret de faire part aux parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua, Ouesso et Pointe-Noire, du décès de leur frère, grand frère, neveu, père et oncle Baudouin Ndiki (Bardin), agent à la Fonction publique, récemment nommé directeur départemental de la Fonction publique à Ewo (Cuvette-ouest), survenu le 23 août 2022. Le deuil se tient au domicile du défunt situé dans la commune de Kintélé sur la voie de la deuxième sortie nord de Brazzaville. Référence : Entre la résidence Elonda et la station service Total. Le programme et la date de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



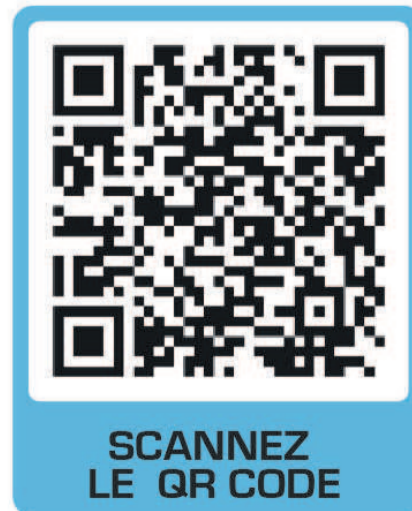
ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

SPORT DU TRAVAIL

Coraf football et AS Conseil Nzango gagnent l'édition 2022

Organisée par la Ligue départementale du sport du travail de la ville océane, la compétition qui a regroupé les travailleurs du secteur privé et public a été clôturée le 28 août au stade Henri-Mattei avec le sacre de l'équipe de la Coraf football hommes et du Conseil congolais des chargeurs Nzango femmes.

La ville de Pointe-Noire a abrité une compétition inter-entreprises qui a réuni dix-sept équipes dont neuf dans la catégorie football hommes et huit dans la catégorie Nzango femmes. Pendant cette dernière journée, une seule rencontre a été à l'ordre du jour dans la catégorie football. L'équipe de la Coraf a affronté l'équipe de City Sport pendant quatre-vingt minutes et l'a emporté 3 buts à 1. Menée au score dans la première partie du jeu, l'équipe de City sport a fini par égaliser dès la reprise de la deuxième période. Malheureusement, cette joie sera de courte durée car l'équipe de la Coraf a marqué quelques minutes après.

Au classement général, l'équipe de la Coraf occupe la première place avec 17 points, deuxième AS Police avec 16 points et le prix du faire Play a été décerné à l'équipe de l'Hôpital de Loandjili. Et enfin, Tardeli Londzi de la Coraf a décroché le trophée de meilleur buteur en inscrivant 6 buts. Dans la catégorie Nzango, l'équipe du Conseil congolais des



chargeurs a remporté le tournoi avec 18 points devançant ainsi toutes ses adversaires au marquage. À l'opposé du classement, l'équipe de Congorep a retrouvé le sourire en dominant la Coraf (41-40) en occupant la deuxième place avec 15 points. Même réus-

site du côté de l'AS Police qui a livré une prestation solide pour venir à bout de la Digemar (50-44). Et les tenantes du titre, les joueuses de l'équipe d'Ilogs, ont perdu leur titre sous la pression de leurs adversaires, les femmes de la DRTV. Score final 50 à 39.

Remise du trophée par Joseph Biangou Ndinga/Adiac

A la fin, l'équipe de la Coraf a décroché le prix du faire play. Abigaël Ngoubili de la Digemar a été élue meilleure joueuse de la compétition avec 9 KO, deuxième meilleure joueuse Joséphine Milébo d'AS Conseil avec 8 KO et troisième meilleure joueuse Pru-

dence Makaya de l'Ilogs avec 7 KO. Le prix du KO d'or est revenu à Isabelle Ngakeni de la Coraf. Dans son mot de circonstance, le président de la Ligue départementale du sport du travail, Hervé Kiminou Missou, a indiqué que cette compétition qui s'est achevée trois jours avant la clôture de la saison sportive, tel que défini par le ministère des Sports, trace une nouvelle voie, celle d'un autre rendez-vous sportif en octobre prochain.

A travers cette compétition, les organisateurs espèrent non seulement susciter un brassage entre les employés du département de Pointe-Noire, mais aussi les inciter à pratiquer le sport indispensable pour une bonne santé. Notons que cette compétition a été lancée, le 11 juin dernier, au stade Enrico-Mattei d'ENI Congo, dans l'arrondissement 2 Mvou-Mvou. La dernière journée a été marquée par la présence de Joseph Biangou Ndinga, directeur départemental des Sports et de l'Éducation physique de Pointe-Noire.

Hugues Prosper Mabonzo



OUVERTURE DES LIGNES

ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!

après une interruption momentanée de la ligne
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo

Désormais
voyagez
JUSQU'À
MBOMO!!

Brazzaville
ETOUMBI - KELLE
tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville
ETOUMBI - MBOMO
tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com

contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60

Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE BASKET

Interclub l'emporte en seniors hommes

Après avoir gagné le championnat de Brazzaville, l'Interclub a ajouté un nouveau trophée à son palmarès en remportant le titre national le 28 août au gymnase Maxime- Matsima face aux Blacks Lions de Pointe-Noire.

Menée à la mi-temps (22-23), cette équipe a inversé la tendance à la reprise pour s'imposer finalement (53-38). Blacks Lions n'a pas à rougir de sa prestation. Le club ponténégrin a longtemps contesté la suprématie d'Interclub au cours de cette finale. Les deux équipes étaient à égalité (9-9) au premier quart-temps avant que les Blacks Lions ne prennent l'avantage à la mi-temps. L'Interclub a trouvé les clés de la réussite en dominant son adversaire d'abord 39-31 au troisième quart-temps puis finir le travail au dernier.

« C'est une victoire de plus pour moi. Cela ne fait qu'augmenter mon palmarès et je suis très fier. La différence, c'est notre banc de touche. Il est bien fourni. Blacks Lions, je l'ai étudiée au mois de décembre. C'est une très bonne équipe qui a de jeunes joueurs qui sont très efficaces pour le jeu intérieur. Mais quand on les pousse à des changements, elle présente des faiblesses. Et nous avons exploité leur point faible. Nous savions que cela devrait être difficile. On savait aussi bien que c'est à la deuxième mi-temps qu'on allait faire la différence. Nous avons essayé de faire une injonction entre les jeunes et les anciens. Après nous avons misé sur l'ex-

périence », a commenté Benjamin Bouzanga, l'entraîneur d'Interclub. Le podium des seniors messieurs a été complété par AS La Grandeur de Brazzaville. Chez les dames, Brazza basketball a été sacrée championne devant l'Interclub au terme d'une finale qui s'est soldée en queue de poisson. L'Inter a quitté l'aire de jeu. ECB de Brazzaville a occupé la troisième place. Chez les juniors et les cadets, Avenir du rail a dicté sa loi. AVR a remporté la coupe devant CP-GOS et BBS de Pointe-Noire. Il a réédité la même performance chez les cadets devant AS Otohô de Brazzaville et CPGOS de Pointe-Noire. Des distinctions individuelles ont été attribuées à la fin de la compétition. Interclub de Nkayi a reçu le prix du fair-play. Obali de l'AS Otohô est le meilleur marqueur des cadets avec 97 points. Kodi d'AVR l'a imité chez les juniors avec 86 points. Makangila d'ECB s'est illustrée chez les seniors dames avec 75 points puis Kibozi d'Inter a reçu le même prix chez les seniors hommes avec 70 points. Mizère Mougondo, le deuxième vice-président de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket) a, au nom du président empêché, demandé aux ligues de lancer leurs activités dès octobre pour que les 39e championnats nationaux



Le podium senior hommes/Adiac

seniors se tiennent en juillet 2023 à Pointe-Noire et en août pour les cadets et juniors dans une ville qui sera désignée dès l'ouverture de la nouvelle saison sportive pour permettre, selon lui, aux basketteurs de la partie septentrionale du pays de pouvoir participer. « Nous renouons avec la Coupe du Congo six ans après dans la 12e édition qui va regrouper les équipes finalistes des coupes de la ville de Brazzaville et de Pointe-Noire en seniors

hommes en décembre à Pointe-Noire », a déclaré le deuxième vice-président de la Fécoket. Les regards de la Fécoket, a-t-il précisé, sont désormais tournés vers la restructuration des ligues de Brazzaville, du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou après celle de la Sangha, Cuvette et Pointe-Noire. Le directeur des activités sportives a salué l'esprit de fair-play qui a régné au cours de cette compétition. Selon lui, la prestation des basketteurs a inspiré

et fait rêver le public, donnant ainsi la preuve que le basketball vit au Congo. « Le but de l'olympisme étant de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique soucieuse de préserver la dignité humaine. Le rendez-vous est pris à la 39e édition, mais le travail devrait commencer dès maintenant en vue d'atteindre les objectifs escomptés », a déclaré Gin Clore Samba-Samba.

James Golden Eloué

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE VOLLEYBALL

La DGSP doublement couronnée

Les équipes de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) ont raflé les deux trophées mis en jeu lors des seniors. La compétition s'est achevée le 25 août au gymnase Henri-Elendé à Brazzaville

L'équipe seniors dames de la DGSP a remporté la 27e édition en dominant en finale celle de Kinda Odzoho sur un score de trois sets à un. Après avoir perdu la première manche (17-25), les volleyeuses de la DGSP ont pris le match à leur compte en gagnant les trois autres sets (25-22, 25-15 puis 25-20). Elles ont été imitées dans les heures qui suivaient par leur équipe seniors hommes qui a infligé un traitement plus lourd face à la même équipe de Kinda Odzoho trois sets à zéro (25-20, 25-22 puis 25-17) lors de la finale de la 33e édition.

La DGSP aurait pu faire un triplé si elle n'avait pas perdu le titre national de la 27e édition chez les juniors face à l'Interclub. Elle s'est inclinée 1 set à 3 (23-25, 25-20, 23-25 et 14-25). Chez les cadets JCM a dominé Renaissance en finale de la 11e édition 2 sets à 0. Au terme de la



La finale seniors dames opposant la DGSP à Kinda Odzoho/Adiac

compétition, Jean Claude Mopita, le président de la Fédération congolaise de volleyball a félicité les équipes venues de l'intérieur du pays qui, malgré le contexte socioéconomique difficile, ont pu faire vivre le volleyball dans leur département.

Il a saisi cette opportunité pour annoncer que le comité exécutif a jugé nécessaire d'organiser cette compétition en dehors de Brazzaville qui l'abrite depuis 2014. Les championnats nationaux seniors se dérouleront du 1er au 14 août 2023 à Pointe-Noire. Dolisie abritera, quant à elle, les championnats des cadets et des juniors. « Les ligues hôtes sont sensibilisées », a-t-il insisté. Les championnats nationaux marquent ainsi la clôture de la saison sportive à la Fédération congolaise de volleyball. Le tournoi de vétéran ayant connu un ralentissement.

J.G.E.